

ASSEMBLEE NATIONALE5 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 818**

présenté par

MM. Gaubert, Brottes, Peiro, Chanteguet, Nayrou, Habib, Philippe Martin,
Mmes Lebranchu, Gaillard, Bousquet, Duriez, Oget, MM. Madrelle, Dufau, Christian Paul,
Dosé, Jean-Claude Leroy, Viollet, Gouriou, Mme Lignières-Cassou
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 14

Dans le a) du 1° du II de cet article, supprimer les mots :

« les plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi fait référence à une notion ambiguë, la notion des organisations professionnelles « les plus représentatives », sans définir cette notion.

Cet amendement vise à clarifier la lecture du code et des droits qui en découlent, et notamment afin d'écarter tout soupçon de partialité dans les choix effectués en ce qui concerne l'acceptation desdites organisations les plus représentatives.